



Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers

Ces normes approuvées par le ministère des Collèges et Universités mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de l'Ontario pour le programme postsecondaire Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers (code MFCU 51228) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Ministère des Collèges et Universités
Janvier 2024

Remerciements

Le Ministère des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation
- du personnel enseignant et des gestionnaires du programme Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers pour leur contribution à ce projet
- de Isabelle Guerin, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en français,
- et de Charlene Kloos, le chargé de projet qui a dirigé la consultation en anglais

Table des matières

Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme	1
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	2
La spécificité francophone	3
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers(Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)	6
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	8
Glossaire	20
Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	25
Contexte	25
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	25
Application et Mise en œuvre	26
La formation générale	29
Exigences	29
But	29
Thèmes	30

Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particulier soffer par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 51288) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du ministère des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#)
- les résultats d'apprentissage [relatifs à l'employabilité](#)
- les exigences de la [formation générale](#)

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un

tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Collèges et Universités.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales de l'Ontario du programme « Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers » doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les sept [résultats d'apprentissage sous-mentionnés](#) ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Le programme Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers (*Aide enseignant.e*) permet d'acquérir une expérience intégrée et pratique ainsi qu'un ensemble de connaissances et de **pratiques fondés sur des données probantes**¹ qui permettront aux diplômé.e.s de travailler de manière compétente, efficace et sécuritaire dans une variété de contextes éducatifs en aidant les élèves à renforcer leurs capacités et à atteindre leur plein potentiel d'apprentissage.

Les diplômé.e.s du programme *Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers* aident principalement les **élèves en difficulté** en leur apportant un soutien pédagogique en fonction du curriculum ainsi que de nombreuses tâches et activités non pédagogiques telles que la gestion du comportement, la gestion de la colère, la pratique restauratrice et l'intervention en cas de crise. Dans le cadre du soutien pédagogique, les diplômé.e.s effectuent des tâches de soins personnels et soins de santé de base telles que l'aide nécessaire à l'administration des médicaments, l'accompagnement pour les besoins physiques de base (p. ex. toilette, alimentation, mobilité, etc.), l'aide aux **activités de la vie quotidienne** qui favorisent l'autonomie (p. ex. utilisation du téléphone, gestion de l'argent, déplacement en transport en commun, préparation des repas, etc.) et l'exécution d'exercices courants de physiothérapie ou de thérapie occupationnelle autorisés par des thérapeutes qualifiés, ainsi que des activités pratiques conçues par l'orthophoniste. Les autres tâches consistent à faciliter l'utilisation de la **technologie d'assistance** dans l'accomplissement des **activités courantes et instrumentales de la vie quotidienne**.

Les diplômé.e.s du programme *Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers* doivent connaître les lois et les politiques pertinentes de leur milieu de travail, et la manière dont celles-ci modèlent les divers rôles que les diplômé.e.s peuvent être appelées à remplir. Ils/elles sont préparé.e.s à défendre les intérêts de tou.te.s les élèves et à promouvoir des communautés éducatives **inclusives**. Les diplômé.e.s sont prêt.e.s à collaborer avec les membres d'**équipes pluridisciplinaires** pour élaborer et mettre en œuvre des **plans d'enseignement individualisé (PEI)**, ainsi

¹ Veuillez consulter le glossaire pour obtenir une définition du terme ou du syntagme en gras.

que des plans de sécurité et de comportement pour les **élèves en difficulté**. Ils/elles sont compétents pour surveiller, documenter et rendre compte du comportement, des performances et des progrès des élèves et à préparer des rapports concernant le comportement, la performance et les progrès des **élèves en difficulté**.

Le programme *Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers* prépare les diplômé.e.s à occuper divers postes exigeants et valorisants. Bien que la plupart d'entre eux trouvent un emploi dans les systèmes d'éducation primaire, secondaire et parfois postsecondaire, certains diplômé.e.s trouveront un emploi dans des programmes de formation dispensés par des établissements correctionnels, de soins, de traitement et de détention approuvés par le gouvernement. D'autres auront en outre la possibilité de travailler dans des programmes de soins de courte durée ou des services aux familles comptant des enfants ou des jeunes ayant des besoins particuliers, dans des programmes d'aide à l'enseignement à domicile, des programmes de français ou d'anglais langue seconde ou encore des programmes de préparation à la vie quotidienne.

Les diplômé.e.s peuvent souhaiter poursuivre des études plus poussées, obtenir des certifications et/ou des spécialisations supplémentaires. Ils/elles doivent contacter les différents collèges pour obtenir de plus amples informations.

[Voir le glossaire](#)

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires ONTransfert et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers(Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :

1. se conformer à la législation, aux normes, aux réglementations, aux politiques, aux pratiques et aux procédures en matière d'appui à l'enseignement.
2. mettre en œuvre des stratégies de comportement et de santé mentale **fondées sur des données probantes**², en mettant l'accent sur l'**autorégulation** pour soutenir le développement des élèves.
3. collaborer au sein d'une **équipe pluridisciplinaire** pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies, des pratiques et des programmes de soutien éducatif (ou soutien à l'éducation) **fondés sur des données probantes**.
4. adopter des comportements empathiques, positifs et prosociaux pour faciliter le développement des compétences sociales chez les élèves et contribuer à des communautés d'apprentissage sûres et **équitable**s.
5. promouvoir l'autonomie et/ou fournir de l'aide dans l'exécution des **activités courantes et instrumentales de la vie quotidienne**.
6. choisir et mettre en œuvre des **technologies d'assistance** et des **aides à la vie quotidienne** pour renforcer les capacités des élèves.
7. surveiller, documenter et signaler le comportement, les performances et les progrès des élèves.
8. créer des stratégies de développement personnel et professionnel en continue afin d'améliorer ses performances au travail, de rester à jour dans le domaine et de favoriser une prise en charge **holistique** de sa santé.

[Voir le glossaire](#)

² Veuillez consulter le glossaire pour obtenir une définition du terme ou du syntagme en gras.

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. se conformer à la législation, aux normes, aux réglementations, aux politiques, aux pratiques et aux procédures en matière d'appui à l'enseignement

Éléments de performance

- a. Se conformer aux lois provinciales pertinentes en matière d'éducation, y compris mais sans s'y limiter, la Loi sur l'éducation de 1990 ainsi que les politiques et procédures établies dans les **milieux d'enseignement**.
- b. Reconnaître et vérifier les attentes en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques et programmes pertinents du ministère de l'Éducation de l'Ontario définis dans les [Notes Politique/Programmes](#), incluant le [Guide de politiques et de ressources - Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année](#).
- c. Protéger les droits des élèves en matière de vie privée et de confidentialité, notamment la communication, le stockage et la destruction des renseignements, des dossiers et des fichiers conformément aux lois actuelles applicables, telles que la Loi de 1990 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et la Loi de 2000 sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, de même qu'aux politiques et procédures du **milieu d'enseignement**.
- d. Promouvoir et afficher des comportements qui appuient la dignité et les droits des élèves et de tous les membres de la **communauté scolaire** conformément aux normes, aux politiques et aux pratiques visées par la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 (article 15), le Code des droits de la personne de l'Ontario de 1989 (révisé en 2000) et la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.
- e. Agir de façon responsable et assumer ses responsabilités à l'égard des décisions et des actes d'une personne qui peuvent avoir une incidence sur le bien-être et la sécurité des élèves, de soi-même et des autres membres de la **communauté scolaire** en vertu de la Loi de 1990 sur la santé et la sécurité au travail.
- f. Fournir de l'appui (comportemental, émotionnel, physique, social et pédagogique) à l'enseignement en conformité aux politiques et aux procédures gouvernementales ou organisationnelles pertinentes liées aux **milieux d'enseignement**.
- g. Adhérer aux politiques, procédures et protocoles relatifs à la communication du **milieu d'enseignement** au cours de toute interaction avec les élèves et tous les membres de la **communauté scolaire**.

- h. Appuyer les principes et lignes directrices des meilleures pratiques en matière de méthodes d'enseignement, telles que la **conception universelle de l'apprentissage**, la **différenciation pédagogique** et la **démarche par étape** à l'égard de la prévention et de l'intervention
- i. Reconnaître l'importance des lois spécifiques à l'éducation en langue française en Ontario, notamment la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario.

[Voir le glossaire](#)

2. mettre en œuvre des stratégies de comportement et de santé mentale fondées sur des données probantes, en mettant l'accent sur l'autorégulation pour soutenir le développement des élèves.

Éléments de performance

- a. Rechercher, élaborer et mettre en œuvre les meilleures pratiques pour un **milieu d'enseignement** sain, bienveillant et sécuritaire.
- b. Déterminer et utiliser les normes actuelles, les meilleures pratiques et les stratégies proactives en matière de gestion du comportement et d'autorégulation pour tous les élèves.
- c. Déterminer les motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant est abusé ou négligé ou qu'il peut avoir besoin de protection, et prendre les mesures nécessaires pour signaler ces incidents conformément à la Loi de 1990 sur les services à l'enfance et à la famille et aux politiques du **milieu d'enseignement**.
- d. Appliquer des soins tenant compte des traumatismes et de la violence pour travailler avec les personnes affectées par des expériences négatives et établir des relations avec elles.
- e. Reconnaître les signes indiquant qu'un élève peut connaître une baisse de son bien-être mental ou une situation critique de santé mentale et savoir comment réagir.
- f. Promouvoir une image positive, une estime de soi saine et l'autonomie chez les élèves afin de soutenir des environnements d'apprentissage structuré.

[Voir le glossaire](#)

3. collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies, des pratiques et des programmes de soutien éducatif (ou soutien à l'éducation) fondés sur des données probantes.

Éléments de performance

- a. Décrire les objectifs du **Plan d'enseignement individualisé (PEI)**, les motifs de l'élaboration et de l'examen ainsi que les renseignements qui y sont requis.
- b. Recueillir et partager les renseignements nécessaires pour aider à développer une compréhension commune des forces, des intérêts et des besoins des **élèves en difficulté**.
- c. Aider à élaborer, réviser et mettre à jour des programmes d'appui et des stratégies pour les **élèves en difficulté**.
- d. Aider à la préparation des plans de transition pour aider les **élèves en difficulté** afin qu'ils puissent passer d'une année ou d'un cours à l'autre, d'une école à l'autre ou d'un aide-enseignant à un autre.
- e. Aider à préparer les plans de transition exigés en vertu du Règlement de l'Ontario 181/98 Identification et placement des **élèves en difficulté**, du [Guide de politiques et de ressources - Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année](#) (2017) et de la [Politique/Programmes Note 140](#) (Ministère de l'Éducation - 2007) en incorporant des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les programmes destinés des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA) ([Politique/Programmes Note 156](#) - 1990) et appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et faciliter leur transition vers des activités postsecondaires telles que le travail, la formation et la vie en collectivité.
- f. Aider à la mise en œuvre des meilleures pratiques basées sur des **données probantes** concernant les processus et pratiques d'apprentissage conformes à des méthodes et à des systèmes précis, propres à chaque élève (comme la **conception universelle de l'apprentissage**, la **différenciation pédagogique** et la **démarche par étape** de prévention et d'intervention).
- g. Promouvoir l'indépendance et l'autonomie des élèves afin de les aider à atteindre leur plein potentiel.
- h. Reconnaître les styles d'apprentissage uniques des élèves et agir en fonction de ceux-ci.

- i. Appuyer les élèves à utiliser diverses stratégies d'apprentissage en matière d'études, de devoirs, de projets scolaires et d'examens.
- j. Appuyer les élèves à réussir les attentes du programme-cadre dans différents domaines, particulièrement en matière de littératie et de numératie.
- k. Appuyer les élèves qui ont besoin d'accommodements, de modifications et/ou de programmes de remplacement, par la mise en œuvre de stratégies efficaces d'aide à l'apprentissage et par l'utilisation de diverses méthodes et techniques de formation et d'outils d'apprentissage.
- l. Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire ou celle du PEI en aidant à la mise en œuvre des activités du programme qui répondent aux besoins des **élèves en difficulté** en matière d'apprentissage.
- m. Appuyer les **élèves en difficulté** à réaliser des attentes d'apprentissage qui diffèrent des attentes propres à un niveau adapté à l'âge dans une matière ou un cours particulier pour des matières spécifiques.
- n. Aider à mettre en œuvre des programmes alternatifs pour les **élèves en difficulté** identifiés comme étant doués, des programmes dans des domaines tels que la pensée critique, la résolution de problèmes, l'enquête et la recherche ainsi que les compétences en communications intrapersonnelles et interpersonnelles.

[Voir le glossaire](#)

4. adopter des comportements empathiques, positifs et prosociaux pour faciliter le développement des compétences sociales chez les élèves et contribuer à des communautés d'apprentissage sûres et équitables

Éléments de performance

- a. Agir de façon éthique, respectueuse et professionnelle dans toutes les interactions en **milieu d'enseignement**.
- b. Reconnaître et s'ajuster le cas échéant au style de communication verbal et non-verbal propre à chaque élève.
- c. Faire preuve de confidentialité et de soutien au moment de communiquer avec tous les élèves en vue de faciliter le développement des compétences sociales chez les **élèves en difficulté**.
- d. Recourir à des stratégies d'intervention efficaces, notamment à des principes de renforcement positif, pour façonner et maintenir des changements comportementaux qui cadreront avec les attentes pour les **élèves en difficulté** en conformité avec leur **PEI**, les plans d'appui comportemental et les plans de sécurité.
- e. Utiliser des approches **équitables** et inclusives, telles que des **cadres anti-oppressifs** et fondés sur les forces pour promouvoir l'unicité et la **diversité** des enfants, des familles et de la communauté (par exemple, la structure familiale, la langue, les valeurs, les pratiques culturelles, l'ethnicité, le statut socio-économique, les capacités, la spiritualité, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle).
- f. Respecter et protéger les droits et les responsabilités de tous les membres de la **communauté scolaire**.
- g. Intégrer les **modes de connaissance, d'existence et d'action autochtones** dans les structures éducatives et les soutenir.
- h. Utiliser du matériel de protection individuelle approprié pour manipuler et jeter de façon sécuritaire les substances dangereuses et les déchets, tels que les matières biologiques dangereuses et les déchets humains conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ainsi qu'aux politiques et procédures de l'employeur en ce qui concerne le **milieu d'enseignement**.
- i. Mettre en place les meilleures pratiques en matière de prévention de crises et de stratégies d'intervention non physique ainsi que de stratégies d'intervention en cas de crise ou en cas d'urgence (comme les méthodes et techniques de gestion comportementale, de prévention et d'intervention en cas de crise non

violente), afin de préserver le respect, l'attention, la sûreté et la sécurité de tous les élèves, de soi-même et des autres membres de la **communauté scolaire**.

- j. Reconnaître les situations non sécuritaires ou les situations d'urgence et intervenir en **milieu d'enseignement** conformément aux protocoles organisationnels (p. ex., protocoles de verrouillage et d'évacuation).
- k. Reconnaître le harcèlement, la violence et l'intimidation et y réagir conformément aux politiques du **milieu d'enseignement**, la [Politique/Programmes Note 145 Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves](#) (2018), la [Politique/Programmes Note 166 - Assurer la sécurité des élèves : Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle](#) (2021), la Loi 212 – Loi de 2007 modifiant la Loi sur l'éducation (discipline progressive et sécurité), au projet de loi 157 – Loi de 2009 modifiant la Loi sur l'éducation (sécurité de nos enfants à l'école) et au projet de loi 168 – Loi de 2009 modifiant la Loi sur la santé et la sécurité au travail (violence et harcèlement au travail) de même qu'à la réglementation connexe ainsi qu'à leurs futurs amendements et remplacements.

[Voir le glossaire](#)

5. promouvoir l'autonomie et/ou fournir de l'aide dans l'exécution des activités courantes et instrumentales de la vie quotidienne.

Éléments de performance

- a. Reconnaître le rôle des agences de soins communautaires externes, notamment les services de soins infirmiers, de physiothérapie, d'ergothérapie, d'orthophonie et de diététique, et l'appui qu'ils offrent aux élèves ayant des besoins particuliers et nécessitant de l'aide en milieu d'enseignement.
- b. Collaborer avec le personnel de l'école, les professionnels et les parents pour promouvoir des résultats optimaux en matière de santé chez les **élèves en difficulté**.
- c. Aider les **élèves en difficulté** en ce qui a trait aux soins personnels et aux soins de santé de base (p. ex., soulever des objets, se placer, se déplacer, se nourrir et aller à la toilette) d'une manière sûre, respectueuse et efficace, en conformité avec leur **PEI** et conformément aux procédures et aux protocoles des **milieux d'enseignement** et aux directives du ministère, notamment la Note Politique/Programmes n° 81 Services auxiliaires de santé offerts en milieu scolaire (ministère de l'Éducation, 1984).
- d. Appuyer les attentes d'apprentissage adaptatives non énoncées dans le curriculum de l'Ontario, qui aideront les **élèves en difficulté** à acquérir des compétences pour les **activités de la vie quotidienne (AVQ)**, notamment les programmes d'orthophonie, d'aptitudes sociales, d'orientation/d'apprentissage de la mobilité et les programmes de soins personnels.
- e. Appuyer les attentes d'apprentissage de remplacement non énoncées dans le curriculum de l'Ontario qui aideront les **élèves en difficulté** à acquérir des compétences pour les **activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ)**, notamment les cours qui préparent les élèves aux **activités de la vie quotidienne** telles que l'utilisation du téléphone, la prise de médicaments, la gestion des finances et des transactions bancaires personnelles, l'utilisation des transports en commun, la préparation des repas, la lessive et l'entretien ménager.
- f. Aider à montrer comment effectuer les exercices courants pour faciliter la physiothérapie et l'ergothérapie sous la supervision de thérapeutes qualifiés et conformément aux procédures et aux protocoles du conseil scolaire et aux directives du ministère, notamment la Note Politique/Programmes n° 81 (ministère de l'Éducation, 1984).
- g. Aider à faire les exercices de correction et de rétablissement des problèmes d'élocution en collaboration avec des thérapeutes qualifiés et des professeurs d'élocution et de langues, et sous la supervision de ces derniers, conformément aux procédures et aux protocoles du conseil scolaire de même qu'aux directives

du ministère, notamment la Note Politique/Programmes n° 81 (ministère de l'Éducation, 1984).

- h. Superviser l'administration des médicaments sur ordonnance en collaboration avec le médecin et les parents et sous leur surveillance, conformément aux procédures et aux protocoles du conseil scolaire de même qu'aux directives du ministère, notamment la Note Politique/Programmes n° 81 (ministère de l'Éducation, 1984).
- i. Aider à l'administration des médicaments d'une manière qui respecte la sensibilité et l'intimité et qui encourage les élèves à assumer une certaine responsabilité à cet égard conformément à la Note Politique/Programmes n° 8 Services auxiliaires de santé offerts en milieu scolaire (ministère de l'Éducation, 1984).
- j. Collaborer avec l'équipe du **PEI**, les professionnels de la santé et les médecins spécialistes dans la **communauté scolaire** ainsi qu'avec les membres de la famille pour la mise en œuvre d'un plan afin de répondre adéquatement aux urgences médicales des élèves.
- k. Reconnaître la réaction d'un élève à la pharmacothérapie, y compris les effets secondaires et négatifs des médicaments de même que ses réactions allergiques, et y répondre de façon appropriée et consigner au dossier.
- l. Administrer l'auto-injection d'épinéphrine ou d'autres médicaments, ou superviser l'élève au moment de l'auto-injection de médicaments à la suite d'une réaction anaphylactique conformément aux procédures et aux protocoles du conseil scolaire et aux directives du ministère, notamment la Loi visant à protéger les élèves anaphylactiques : Loi de Sabrina 2005 et la [Politique/Programmes 161 - Soutenir les enfants et les élèves ayant des affections médicales prédominantes \(anaphylaxie, asthme, diabète et épilepsie\) dans les écoles](#).

[Voir le glossaire](#)

6. choisir et mettre en œuvre des technologies d'assistance et des aides à la vie quotidienne pour renforcer les capacités des élèves

Éléments de performance

- a. Rechercher, élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour faciliter l'utilisation des **technologies d'aide** et des **appareils d'aide à la vie quotidienne** en vue d'accroître les capacités fonctionnelles des **élèves en difficulté**.
- b. Rechercher, élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour aider les élèves à se servir d'ordinateurs pour accéder efficacement à des renseignements (ex. les curriculums) provenant de différentes sources.
- c. Recourir à des **technologies d'aide** et montrer à des **élèves en difficulté** comment les utiliser adéquatement dans le cadre de leur travail.
- d. Utiliser et faire le maintien de base du matériel informatique et audiovisuel standard pour la formation ainsi que des appareils, du matériel et des **technologies d'aide** de façon sécuritaire et responsable.
- e. Identifier et sélectionner les options en matière de technologies d'assistance pour faciliter l'utilisation des **technologies d'aide** et des **appareils d'aide à la vie quotidienne** en vue d'accroître les capacités fonctionnelles des **élèves en difficulté**.

[Voir le glossaire](#)

7. surveiller, documenter et signaler le comportement, les performances et les progrès des élèves

Éléments de performance

- a. Observer, vérifier et consigner le comportement, le rendement et les progrès des **élèves en difficulté** pour aider à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la modification de leur **PEI**.
- b. Partager l'information requise sur le comportement, le rendement et les progrès des **élèves en difficulté** avec les membres pertinents de l'équipe pluridisciplinaire et de la **communauté scolaire**.
- c. Reconnaître les changements dans le comportement, l'état de santé (physique et mental) et l'état pathologique de l'élève et intervenir de manière adéquate et en temps opportun en avisant les membres pertinents l'équipe du **PEI** et/ou les membres de la **communauté scolaire** responsables des autres niveaux de soins de l'élève.
- d. Collaborer avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire ou celle du **PEI** et de la **communauté scolaire** dans le but d'aider à déterminer l'efficacité des interventions et apporter les modifications nécessaires aux stratégies d'intervention pour les **élèves en difficulté**.

[Voir le glossaire](#)

8. créer des stratégies de développement personnel et professionnel en continue afin d'améliorer ses performances au travail, de rester à jour dans le domaine et de favoriser une prise en charge holistique de sa santé

Éléments de performance

- a. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour l'autoévaluation continue afin d'améliorer son développement personnel et professionnel.
- b. Solliciter des commentaires constructifs, des évaluations et des recommandations de ses pairs ou son superviseur de stage, par exemple, et en tenir compte de façon positive et pragmatique.
- c. Rechercher des ressources récentes, pertinentes et fondées sur des éléments probants pour maintenir à jour ses connaissances et ses compétences dans le domaine de l'aide à l'enseignement.
- d. S'adapter aux demandes et aux tendances changeantes en matière de main-d'œuvre et de la progression des meilleures pratiques et des **technologies d'aide** à l'enseignement et s'y adapter.
- e. Acquérir des compétences relatives aux **technologies d'aide** actuelles et émergentes.
- f. Mettre en œuvre des stratégies permettant d'optimiser le rendement au travail et le bien-être personnel et de minimiser la possibilité de blessures, de maladies et d'épuisement professionnel et compassionnel.
- g. Rechercher et identifier les associations et des organismes professionnels dans le secteur de l'aide à l'enseignement.

[Voir le glossaire](#)

Glossaire

Appareils d'aide à la vie quotidienne – Les appareils d'aide à la vie quotidienne comprennent les dispositifs utilisés pour aider à maintenir ou à améliorer les capacités fonctionnelles et la qualité de vie des élèves en difficulté, en leur permettant de s'acquitter de tâches personnelles quotidiennes de façon plus indépendante. Ces appareils comprennent les aides fonctionnelles pour se vêtir, manger, cuisiner et aller à la toilette, les appareils d'aide à l'hygiène personnelle, les systèmes et les interrupteurs de régulation des conditions ambiantes, les dispositifs ergonomiques, les appareils de mobilité, les aides à la marche, les prothèses et les orthèses, les aides au positionnement et les appareils d'aide pour s'asseoir.

Activités courantes et instrumentales de la vie quotidienne - Activités quotidiennes pour prendre soin de soi et de son logement afin de vivre de manière autonome.

Anti-oppressif - Approche antidiscriminatoire et interdisciplinaire qui tient compte de l'impact de l'inégalité, du pouvoir et de l'oppression sur certains groupes de la société. Un processus de changement actif et constant visant à éliminer le racisme individuel, institutionnel et systémique ainsi que l'oppression et l'injustice que le racisme engendre. (source : [L'enseignement des droits de la personne en Ontario: Guide pour les écoles de l'Ontario](#), Commission ontarienne des droits de la personne, Ontario, 2013)

Approche tenant compte des traumatismes et de la violence - Approches visant à minimiser les risques de préjudice et de retraumatisation, et à renforcer la sécurité, le contrôle et la résilience de tous les clients impliqués dans les systèmes ou les programmes. La sécurité, la fiabilité, le choix, la collaboration et l'autonomisation sont des valeurs fondamentales. (Source : [Approches tenant compte des traumatismes et de la violence – politiques et pratiques](#), Gouvernement du Canada, Agence de la santé publique du Canada, février 2018)

Auto-régulation - La capacité des individus/enfants/élèves à s'autoréguler - à se fixer des limites et à gérer leurs propres émotions, leur attention et leur comportement - leur permet de développer le bien-être émotionnel et les habitudes d'esprit, telles que la persistance et la curiosité, qui sont essentiels à l'apprentissage précoce et qui ouvrent la voie à l'apprentissage tout au long de la vie. (source : [Glossaire des termes et définitions](#), Ontario, 2022)

Communautés éducatives - Il peut s'agir, sans y être limité, des relations qui existent entre les apprenants, leurs pairs et leurs parents/tuteurs, les directeurs d'école, les enseignants, le personnel de soutien, les bénévoles de l'école et d'autres personnes qui soutiennent les élèves, comme les chauffeurs de bus, les gardiens et le personnel de sécurité, les professionnels de la santé et les thérapeutes, ainsi que les administrateurs d'agences, d'établissements et de structures institutionnelles qui fournissent des services d'éducation et de soutien.

Communauté scolaire – La communauté scolaire peut comprendre, mais sans s'y limiter, la relation qui existe entre les élèves et leurs pairs, les parents, les tuteurs, les directions d'écoles, les enseignants, le personnel de soutien, les bénévoles et autres personnes venant en aide aux élèves, comme les conducteurs d'autobus, les concierges, les agents de sécurité, les professionnels de soins de santé et les thérapeutes ainsi que les administrateurs d'organismes, d'établissements et d'institutions offrant des services d'enseignement et de soutien.

Conception universelle de l'apprentissage - Une approche de l'enseignement qui se concentre sur l'utilisation de stratégies d'enseignement ou de matériel pédagogique conçus pour répondre à des besoins particuliers afin d'améliorer l'apprentissage de tous les élèves, quels que soient leur âge, leurs compétences ou leur situation. Il s'agit d'un cadre éducatif fondé sur la recherche dans les sciences de l'apprentissage, y compris les neurosciences cognitives, qui guide le développement d'environnements et d'espaces d'apprentissage flexibles pouvant s'adapter aux différences d'apprentissage individuelles. (source : [Glossaire des termes et définitions](#), Ontario, 2022; [L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12e année, ministère de l'Éducation de l'Ontario](#), ministère de l'Éducation de l'Ontario, mai 2014)

Démarche par étape - Approche de prévention et d'intervention continues qui intègre les principes de la conception universelle de l'apprentissage et de l'enseignement différencié et qui offre une méthode systématique d'identification précoce des élèves qui rencontrent des difficultés particulières. Grâce à un suivi continu de leurs progrès, elle fournit le niveau spécifique de soutien dont ces élèves ont besoin. (source : [L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12e année, ministère de l'Éducation de l'Ontario](#), ministère de l'Éducation de l'Ontario, mai 2014)

Différenciation pédagogique – Approche pédagogique qui permet aux éducateurs de s'adapter efficacement aux divers intérêts et types d'apprentissage et à la capacité à apprendre de tous les élèves grâce à une approche de différenciation pédagogique ciblée en temps opportun, propre à chaque élève dans une classe. La différenciation pédagogique est aussi appelée « pédagogie différenciée » ou encore « enseignement différencié ». (source : [L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12e année, ministère de l'Éducation de l'Ontario](#), ministère de l'Éducation de l'Ontario, mai 2014)

Diversité - La présence d'un large éventail de qualités et d'attributs humains au sein d'un groupe, d'une organisation ou d'une société. Les dimensions de la diversité comprennent, entre autres, l'ascendance, la culture, l'ethnicité, le genre, l'identité de genre, la langue, les capacités physiques et intellectuelles, la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle et le statut socio-économique. (source : [Glossaire des termes et définitions](#), Ontario, 2022)

Élève en difficulté – Les élèves en difficulté sont des élèves présentant certaines anomalies. En Ontario, les anomalies sont classées par catégories, soit le comportement, la communication, d'ordre intellectuel et physique, voire associées. La

liste approuvée des anomalies du ministère de l'Éducation de l'Ontario comprend les anomalies de comportement, l'autisme, la surdité et la surdité partielle, les troubles du langage et de la parole, les difficultés d'apprentissage, la douance, la déficience intellectuelle légère, le handicap de développement, le handicap physique, la cécité et la basse vision ainsi que les anomalies multiples.

Conformément à la Loi de 1980 sur l'éducation de l'Ontario, les élèves en difficulté qui sont officiellement identifiés par un comité d'identification, de placement et de révision doivent recevoir le soutien et les services nécessaires pour répondre à leurs besoins particuliers. De plus, certains élèves de l'Ontario, bien qu'ils n'aient pas officiellement été identifiés comme étant « en difficulté », affichent des capacités indiquant qu'ils ont besoin de programmes et (ou) de services d'éducation spécialisée. (source : [Plan d'enseignement individualisé, ministère de l'Éducation de l'Ontario](#), ministère de l'Éducation de l'Ontario, octobre 2022)

Équipe du plan d'enseignement individualisé (PEI) – L'équipe du PEI détermine les stratégies, les arrangements et les ressources à fournir à chaque élève indiqué dans un PEI. Les membres de l'équipe peuvent comprendre l'élève, ses parents, ses enseignantes et enseignants, la conseillère ou le conseiller en orientation, la direction d'école, le personnel de l'éducation de l'enfance en difficulté et le personnel de soutien approprié, ainsi que le personnel d'organismes communautaires, selon le cas. On doit indiquer, dans le PEI, chaque membre du personnel de l'école et du personnel du conseil scolaire qui participe à l'élaboration du PEI. Le nom et le poste de chacune de ces personnes doivent y être précisés. Les décisions liées à la planification des sections du plan d'enseignement individualisé devraient être prises par la personne qui enseigne à l'élève et qui prépare son bulletin scolaire (habituellement l'enseignante ou l'enseignant en classe). (source : [Plan d'enseignement individualisé, ministère de l'Éducation de l'Ontario](#), octobre 2022)

La direction d'école a la responsabilité en vertu du Règlement 181/98 de s'assurer qu'un PEI est élaboré pour chaque élève identifié comme étant en difficulté. Elle est également chargée de s'assurer que le PEI est élaboré en collaboration par le personnel de l'école et du conseil qui connaît bien l'élève et qui possède, en équipe, des connaissances et des qualifications nécessaires pour élaborer le plan le plus efficace possible pour l'élève. La collaboration est importante si l'on veut que les membres de l'équipe comprennent tous les points forts, les intérêts et les besoins de l'élève. Chacun apportera des éléments d'information importants lors du processus d'élaboration du PEI, ce qui ajoutera une perspective utile permettant d'approfondir la compréhension de l'équipe à propos de l'élève et du type d'enseignement et de soutien nécessaires pour favoriser son apprentissage. (source : [Plan d'enseignement individualisé, ministère de l'Éducation de l'Ontario](#), octobre 2022)

Équipe pluridisciplinaire - Une équipe multidisciplinaire est composée de membres de plus d'une discipline afin que l'équipe puisse offrir un plus large éventail de services à l'élève. Les membres de l'équipe travaillent de manière indépendante et interagissent de manière formelle. Les équipes pluridisciplinaires peuvent être considérées comme

exigeant que chacun fasse « son propre travail », avec peu ou pas de connaissance du travail des autres disciplines. Il existe souvent une dynamique de pouvoir en termes de hiérarchie de l'importance des disciplines (source : [Glossaire des termes et définitions Ontario, 2022](#)).

Aussi, le Comité lié au processus du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) est un comité formel qui se réunit pour décider si une ou un élève devrait être identifié comme étant en difficulté et, dans l'affirmative, quel est le placement qui répondrait le mieux à ses besoins. Tous les conseils scolaires doivent mettre sur pied au moins un CIPR. Un CIPR comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être une directrice ou directeur d'école ou une agente ou agent de supervision du conseil. Une conseillère ou conseiller scolaire ne peut pas être membre du CIPR. (source : [Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2017](#))

Équitable - Juste ou caractérisé par la justice ou l'équité. Le traitement équitable peut parfois différer du même traitement. (source : [L'enseignement des droits de la personne en Ontario: Guide pour les écoles de l'Ontario, Commission ontarienne des droits de la personne, Ontario, 2013](#); [Glossaire des termes et définitions, Ontario, 2022](#))

Holistique - Concerne ou se rapporte à l'ensemble ou au système complet, et non à des parties individuelles.

Inclusif (inclusive) - Environnements sociaux accessibles et accueillants pour toutes les personnes, en particulier celles qui ont été historiquement exclues. Respecte les droits et la dignité inhérents et apprécie les différences uniques. Respect de l'individu et, en fin de compte, création d'une organisation dynamique et multidimensionnelle. (source : [L'enseignement des droits de la personne en Ontario: Guide pour les écoles de l'Ontario, Commission ontarienne des droits de la personne, Ontario, 2013](#); [Glossaire des termes et définitions, Ontario, 2022](#))

Milieu d'enseignement – Milieu d'apprentissage dans lequel est dispensée la formation et où les élèves du programme Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers acquièrent une expérience de travail en milieu supervisé, notamment les écoles financées par le secteur public et le secteur privé, les écoles des régions éloignées ou à faible densité géographique, l'enseignement à domicile de même que les établissements correctionnels, de soins, de traitement et de détention approuvés par le gouvernement.

Modes de connaissance, d'existence et d'action autochtones - Possibilités d'apprentissage qui associent les modes de connaissance autochtones aux pratiques pédagogiques occidentales pour le bénéfice de tous les élèves. (source en anglais seulement : [Weaving Ways Indigenous Ways Of Knowing in Classrooms and Schools, An Introductory Guide, Alberta, 2016](#)). Les visions du monde indigènes considèrent la personne dans son ensemble (physique, émotionnelle, spirituelle et intellectuelle) comme interconnectée à la terre et en relation avec les autres (famille, communautés,

nations). (source en anglais seulement : [Indigenous Ways of Knowing and Being](#), BCcampus Open Publishing)

Notes Politique/Programmes – Les Notes Politique/Programmes du ministère de l'Éducation sont des directives politiques numérotées émises aux conseils et administrations scolaires de district pour souligner les attentes du ministère en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques et des programmes du ministère. (source - [Éducation en Ontario : Directives en matière de politiques et de programmes](#), Ontario, février 2022)

Plan d'enseignement individualisé (PEI) – Il s'agit d'un plan qui décrit par écrit le programme et les services à l'enfance en difficulté dont un élève a besoin. Il précise les attentes d'apprentissage modifiées par rapport au programme-cadre ou les attentes différentes de celles figurant dans les programmes-cadres provinciaux pour l'année d'études, la matière ou le cours approprié, ainsi que les adaptations et les services destinés à l'enfance en difficulté qui sont nécessaires en vue d'aider l'élève à atteindre les attentes établies dans son PEI. (Source : [Plan d'enseignement individualisé, ministère de l'Éducation de l'Ontario](#), octobre 2022 / [Identifier les élèves ayant des besoins particuliers](#), juillet 2022)

Pratiques fondées sur des données probantes - Une approche, un traitement, une ressource et/ou un programme dont l'efficacité a été prouvée par la recherche.

Technologies d'aide – Les technologies d'aide sont des technologies, du matériel ou des systèmes de produit individualisés que peuvent utiliser les élèves ayant des anomalies d'ordre communicatif, intellectuel, sensoriel et physique ou d'autres types d'anomalies qui limitent leur participation et leurs possibilités d'apprentissage. Les technologies d'assistance permettent de recourir à d'autres méthodes qui favorisent la participation indépendante dans le processus d'apprentissage. Ces technologies comprennent les appareils d'aide visuelle, de correction auditive et d'aide à la parole, les appareils de suppléance à la communication, les appareils qui aident à écrire, à se servir d'un clavier et à accéder à un ordinateur, les appareils d'aide cognitive, etc.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers doivent démontrer qu'elles ont atteint tous [les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle](#), [les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité](#) ainsi que les exigences de [la formation générale](#).

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- Ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- Nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- Ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution des problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

Domaines : La communication

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Lecture
- Écriture
- Communication orale
- Écoute
- Présentation d'informations
- Interprétation visuelle de documents

Résultats d'apprentissage :

1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire
2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace
3. communiquer oralement et par écrit en anglais

Domaines : Les mathématiques

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques
- Analyse et utilisation de données numériques
- Conceptualisation

Résultats d'apprentissage :

1. exécuter des opérations mathématiques avec précision

Domaines : La pensée critique et la résolution des problèmes

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Interprétation
- Analyse
- Évaluation
- Inférence
- Explication
- Autorégulation
- Pensée créative et innovatrice

Résultats d'apprentissage :

1. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes
2. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes

Domaines : La gestion de l'information

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Cueillette et gestion de l'information
- Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet
- Culture informatique
- Recherche sur Internet

Résultats d'apprentissage :

1. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés
2. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses

Domaines : Les relations interpersonnelles

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Travail en équipe

- Gestion des relations interpersonnelles
- Résolution de conflits
- Leadership
- Réseautage

Résultats d'apprentissage :

1. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe
2. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs
3. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique

Domaines : La gestion personnelle

Domaines précis : Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :

- Gestion de soi
- Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité
- Réflexion critique
- Sens des responsabilités

Résultats d'apprentissage :

1. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;
2. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Techniques d'appui à l'enseignement - besoins particuliers intérieure doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

[Les exigences en matière de formation générale](#) dans les programmes d'études sont précisées dans le [Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère](#) (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collègues des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

Les arts dans la société

Raison d'être :

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

Le citoyen

Raison d'être :

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens

des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

Le social et le culturel

Raison d'être :

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

Croissance personnelle

Raison d'être :

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

La science et la technologie

Raison d'être :

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © 2024, Imprimeur du Roi pour l'Ontario », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère des Collèges et Universités (MCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le :

Ministère des Collèges et Universités
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes
315 rue Front Ouest
16ème étage
Toronto ON M7A 0B8

Ou par Courriel: psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère](#).

© 2024, Imprimeur du Roi pour l'Ontario

978-1-4868-7453-8 PDF